



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide au développement

Question écrite n° 22237

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le rôle des ONG françaises face aux défis du développement. L'aide au développement, dont la vocation est de lutter contre la pauvreté et les inégalités, mais aussi de s'inscrire dans des perspectives de développement durable, se déploie dans un paysage mondial qui s'est profondément modifié avec l'apparition de nouveaux modes d'intervention. Très actives, les organisations non gouvernementales (ONG) sont devenues de véritables co-acteurs du développement que ce soit pour des actions de long terme, pour agir dans l'urgence ou encore dans le plaidoyer. Face au rôle croissant occupé par les ONG, notamment anglo-saxonnes, dans les dispositifs de solidarité au niveau international, peu d'ONG françaises sont en mesure de se déployer et de se rendre audibles avec la même intensité. Une consolidation et une revalorisation de la place et du rôle des ONG françaises au niveau international sont devenues nécessaires. Aussi, un avis du Conseil économique social et environnemental (CESE) recommande de sécuriser les ONG en favorisant les synergies et la professionnalisation. À cette fin, le CESE prône une professionnalisation plus affirmée des ONG dans leur capacité de gestion et d'intervention. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

L'appui à la structuration en réseau des ONG françaises constitue un axe important de la politique française d'appui aux ONG. Dans le cadre du dispositif d'appui aux initiatives des ONG géré par l'agence française de développement (AFD), 20 % des crédits alloués sont dédiés à cet objectif dit « d'intérêt général ». L'AFD a récemment octroyé à ce titre une subvention de 1,2 millions d'euros à la plateforme coordination SUD, le plus vaste collectif d'ONG françaises, afin de contribuer au renforcement de la professionnalisation des ONG françaises, de la représentation de leurs positions auprès des institutions nationales et internationales et de faciliter la structuration et l'animation d'un réseau de 82 plateformes nationales issues des 5 continents, le Forum International des Plateformes. L'AFD encourage les ONG françaises à se saisir davantage des opportunités de financement ouvertes aux ONG pour l'appui aux actions dites d'intérêt général. L'exigence de professionnalisation des ONG constitue incontestablement l'une des clés de leur renforcement sur la scène internationale. Le MAE souhaite être un partenaire des ONG françaises dans cette démarche d'adaptation et de professionnalisation de leurs modes d'intervention, de leurs capacités de gestion et de leurs politiques de ressources humaines. Coordination SUD, avec l'appui des pouvoirs publics, gère un fonds de renforcement institutionnel et organisationnel à destination de ses membres. Parallèlement, le MAE soutient plusieurs dispositifs d'appui au volontariat international d'échange et de solidarité afin d'accompagner la professionnalisation de ces démarches tout en soulignant une dimension essentielle relevant de l'engagement citoyen. Dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens (2010-2013), le MAE a confié à la plateforme France volontaires la mission d'intérêt général de soutien au développement quantitatif et qualitatif des engagements volontaires et solidaires à l'international. L'objectif est de renforcer la structuration du secteur et la concertation entre acteurs du volontariat. Le MAE est par ailleurs attentif aux initiatives de formation

(universités, instituts) et aux projets de valorisation des expériences de coopération au développement. Dans les prochaines années, avec l'augmentation des crédits dévolus aux ONG, le gouvernement continuera à apporter son appui et à favoriser la mise en place d'actions contribuant à une professionnalisation plus affirmée des ONG dans leurs capacités de gestion et d'intervention. Il s'attachera également à favoriser dans cette perspective le développement de partenariats entre les ONG et les autres acteurs de la coopération, en particulier le secteur privé. L'enveloppe budgétaire destinée à soutenir les initiatives des ONG sera doublée au cours du quinquennat, conformément à l'engagement du Président de la République témoignant de la reconnaissance et de la confiance qui leur sont accordées.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22237

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3130

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 4930